



## II ) Rappels sur Natura 2000 et le site



## Présentation du dispositif Natura 2000

→ Un réseau de sites naturels remarquables

→ Un programme européen issu de deux directives

« Oiseaux » (1979 modifiée en 2009)  
Directive 2009/147/CE

« Habitats, Faune, Flore » (1992)  
Directive 92/43/CEE

Zones de Protection Spéciale  
(ZPS)

Zones Spéciales de Conservation  
(ZSC)

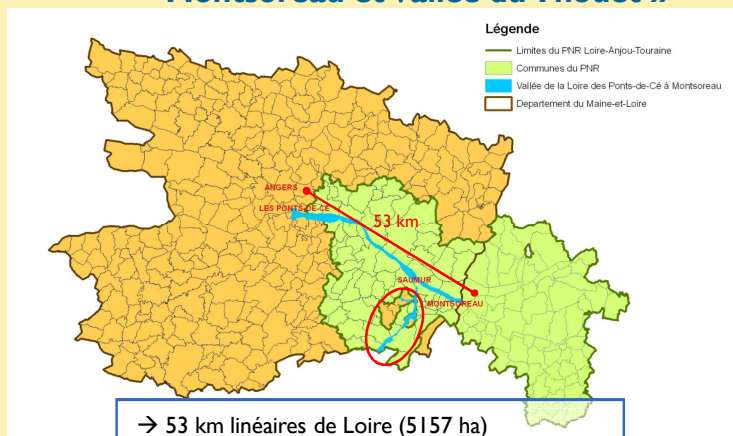
### Sites Natura 2000

Aujourd'hui en France, 1753 sites Natura 2000 (12,5% du territoire).

→ Un outil du développement durable



## Le site « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau et Vallée du Thouet »



→ 53 km linéaires de Loire (5157 ha)

→ 9400 ha de territoire MAE

→ 2009, proposition d'extension Vallée du Thouet

→ PNR opérateur et animateur du site



## Le site « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau et Vallée du Thouet »

→ Le site : une mosaïque de milieux façonnée par la Loire et par l'Homme.

### Les habitats



### Les espèces





# Le site « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau et Vallée du Thouet »

→ Le site est concerné par les deux directives européennes et regroupe donc deux périmètres Natura 2000 :

→ ZPS FR 52 I 2003- « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau »

→ SIC FR 52 0 0629- « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau »

→ Le Document d'Objectifs a défini les enjeux du site (ZPS+SIC) :

**Enjeux n°1:** Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces IC.

**Enjeux n°2:** Préserver ou restaurer la dynamique naturelle du fleuve.

**Enjeux n°3:** Mettre en place une gestion cohérente et concertée du site.

**Enjeux n°4:** Améliorer la connaissance, évaluer et ajuster la gestion

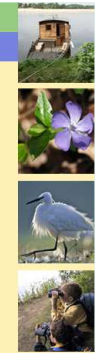
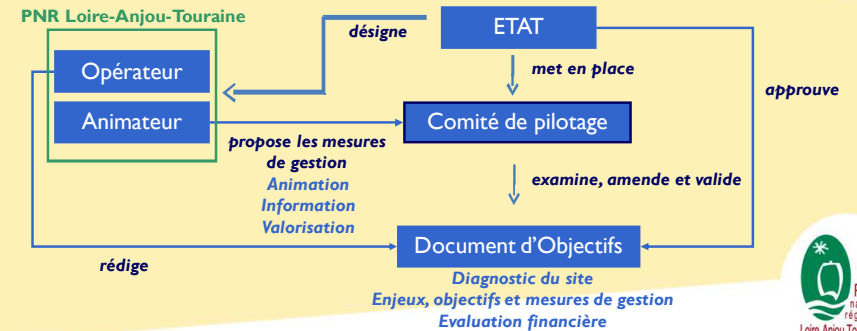


# Rôle du Comité de pilotage

→ Application des directives: obligation de résultats mais pas obligation de moyens

→ Les objectifs définis par la directive **doivent être atteints** mais les Etats **peuvent choisir les moyens** avec lesquels ils souhaitent arriver aux résultats escomptés.

→ **Le choix de la concertation en France** : tous les partenaires (citoyens, élus, agriculteurs...) sont associés pour s'approprier les enjeux de Natura 2000.



# b) Outils contractuels de mise en œuvre du Document d'objectifs

Des outils pour faire participer les acteurs du territoire à la mise en œuvre du Document d'objectifs, et financer et/ou reconnaître leurs « bonnes pratiques » :

**Les Contrats**

- Mesures agro-environnementales "MAE" (= contrats agricoles)
- Contrats Natura 2000 (non agricoles)
- ~~Contrats Forestiers (non mobilisés sur ce site)~~

**La Charte**  
(loi DTR 2005)  
Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12.  
- L du code de l'environnement

**Tous milieux et activités sans surcoût occasionné**

